



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 27 novembre 2020

Première étape d'assouplissement des mesures de confinement

Si les mesures mises en place par le Gouvernement et les efforts consentis par chacun ont permis de diviser par 3 la pression épidémique au niveau national et de commencer à soulager le système de santé sous tension, les seuils épidémiques en Maine-et-Loire restent au-dessus des seuils d'alerte.

Au regard de la dynamique actuelle, qui reste encore fragile, le Président de la République a annoncé le 24 novembre dernier un calendrier d'assouplissement graduel des mesures de confinement, avec la reprise de certaines activités dès le 28 novembre, pour lesquelles le port du masque, la distanciation sociale et/ou l'application des gestes barrières peuvent être garantis. Ainsi, pourront reprendre :

- l'ouverture de l'ensemble des commerces jusqu'à 21h, avec un protocole sanitaire renforcé ;
- l'ouverture des bibliothèques, médiathèques, archives et salles des ventes ;
- les services à domicile ;
- l'accueil des fidèles dans les lieux de culte, dans la limite de 30 ;
- les leçons de conduite en auto-école (l'enseignement théorique reste dispensé à distance) ;
- les visites immobilières ;
- les activités extra-scolaires de plein-air.

J'ai d'ores et déjà pris un arrêté autorisant l'ouverture des commerces du département dimanche 29 novembre 2020.

Les déplacements restent limités dans le cadre des dérogations prévues, mais sont élargis à un rayon de 20 km et 3 heures par jour pour les sorties d'agrément. L'attestation de déplacement dérogatoire reste donc nécessaire. Elle ne permet néanmoins pas de se rendre à des rassemblements privés, qui restent impossibles.

Le port du masque est d'autant plus justifié que ces nouvelles possibilités sont de nature à rendre les contacts plus fréquents. C'est pourquoi j'ai prolongé son obligation dans l'espace public du département jusqu'à la fin des vacances d'hiver (3 janvier 2021 inclus).

Les semaines à venir vont être décisives pour confirmer l'amélioration de la situation sanitaire qui déterminera la possibilité de tenir le calendrier évoqué par le Chef de l'État, avec une nouvelle étape dès le 15 décembre.

Restons tous mobilisés.

